

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 44 (1956)

Heft: 833

Artikel: Jeunesse

Autor: Divorne, S. / Vouga-Hoffer, M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-268660>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Mlle Micol, trésorière, et Mlle Gourd examinent les comptes

Printemps 1925 Exposition cantonale féminine

Audace de l'inspiratrice. Confiance de ses collaboratrices. Travail nouveau pour toutes, suscitant de belles initiatives, engageant de grandes responsabilités.

A l'œuvre

Constitution d'un comité où chacune vient avec enthousiasme et courage. Chaque aspect du travail féminin est représenté : manuel, intellectuel, artistique, moral. On établit un budget — 35 000 fr. — que l'on garantit par des titres de souscription.

Presque tout le capital est souscrit. Quel succès, quel encouragement.

Et l'on part. On se laisse entraîner ; on voit toujours plus grand, toujours plus beau, le travail est passionnant. La trésorière fronce bien parfois le sourcil, mais la confiance ne l'abandonne pas.

Et, la veille de l'ouverture de l'Exposition, elle se trouve en face de dépenses engagées pour 80 000 fr. ! Elle est sérieusement interpellée :

— Si nous ne réussissons pas, que ferons-nous ? Comment payerons-nous ?

— Je n'en ai pas la moindre idée et je n'en ai pas le premier sou ; mais... nous réussirons.

— Mais si nous échouons ?

— Nous réussirons.

— Mais...

— Nous réussirons !

Et l'on a réussi. La confiance a triomphé. Dix jours de plein succès. Un public accourt toujours plus nombreux, compréhensif, admiratif. L'initiatrice aux yeux clairs et lumineux, ses collaboratrices, toutes, oubliant peines et soucis, vivent un beau rêve.

Et la trésorière ?

Eh bien ! la trésorière a payé toutes les factures, a remboursé intégralement toutes les parts de garantie, a remboursé (chose non prévue) les trois-quarts de la finance d'inscription des exposantes et, comme son tiroir n'était pas encore vide, le reliquat est parti pour Berne, apporter son concours à la Saffa qui se prépare.

Audace et confiance justifiées et récompensées.

Temps héroïque qui laisse à toutes de merveilleux souvenirs et surtout un souvenir de reconnaissance envers celle qui les a menés au combat et à la victoire.

M. Micol

...l'oratrice retournait en moins de rien son auditoire...

C'était en automne 1933, peu après la montée en flèche des idées nazistes, idées sitôt suivies d'atteintes graves à la liberté d'opinion, de réunion et autres libertés individuelles, atteintes de surcroît accompagnées de répressions telles qu'elles auraient dû faire aussitôt se dresser sur la tête les cheveux de tous nos concitoyens et concitoyennes.

Ces tendances qui consistaient à confier le pouvoir à un ou plusieurs chefs et à saper la souveraineté populaire de même que l'égalité de tous devant la loi, étaient proclamées nouvelles et salvatrices par leurs initiateurs. Telle une tache d'huile, elles ne pouvaient manquer de s'infiltrer chez nous.

Elles prirent, on s'en souvient, le nom prétentieux de « Fronts » et entreprirent, avant tout, le soin de flatter la jeunesse à laquelle l'âge d'or perpétuel était promis. Tombant en pleine crise économique, ces menées trouvaient un champ de propagande facile et ne réussaient pas à s'entourer de machinations, voire à se saisir de pratiques et gestes spectaculaires mais combien vils.

Très vite, un bon nombre de femmes venues de toutes les régions de notre pays, cons-

...et faisait vibrer un public engourdi

Le soir du 2 octobre 1921, nous assistons à l'ouverture du 2^{me} congrès pour les intérêts féminins. Un millier de personnes remplit la grande salle du Casino, à Berne. Sur l'estrade, les orateurs : Conseiller fédéral, Conseillers d'Etat, représentants de la Ville de Berne et des grandes associations féminines.

M. Chuard débute, en apportant les vœux du Conseil fédéral. Il félicite les femmes des progrès réalisés depuis leur 1^{er} congrès, en 1896, et il cite, en particulier, les dix-sept thèses proposées alors pour l'amélioration de la situation de la femme. Or, dit M. Chuard, de ces dix-sept thèses, l'introduction du Code civil suisse en a d'un seul coup réalisé douze d'une manière intégrale et trois partiellement. Dans le domaine économique et professionnel, les progrès sont tout aussi frappants : et tout cela, sans que les femmes aient eu besoin du droit de vote !

Les discours se succèdent. Le public commence à somnoler, lorsque la parole est donnée à Emilie Gourd, dernière oratrice de la soirée. Elle débute ainsi : « Mesdames, Messieurs, M. le Conseiller fédéral Chuard vous a montrés réalisés depuis vingt-cinq ans, vus par les yeux d'un homme. Je vais vous les montrer vous par les yeux d'une femme ! » M. Chuard, étonné, relève la tête vers la conférencière ; le public bouge, se redresse sur les chaises avec un intérêt nouveau.

Et ce fut, de la part de cette oratrice sans égale, un exposé magistral de la situation de l'époque. Oui, le Code civil représente un progrès incontestable pour la femme suisse, mais il serait parfait sur certains points encore, à citer seulement le régime matrimonial, où on n'a nullement tenu compte des nombreuses pétitions de la commission féminine. Oui, l'assurance-maladie a été introduite avec droits égaux pour les assurés des deux sexes (sic !). Mais nos deux Cham-

brés ont refusé, pour des motifs pécuniaires, spécialement, d'adhérer à la Convention internationale pour l'assurance-maternité, et aucune indemnité de chômage n'est prévue chez nous pour les ouvrières auxquelles la loi sur les fabriques interdit le travail pendant six semaines après l'accouchement !

Au point de vue professionnel, il est vrai que de nouvelles carrières se sont ouvertes aux femmes. Mais on maintient partout la main-d'œuvre féminine aux échelons inférieurs des salaires, et la revendication de 1896 : « A travail égal, salaire égal », est loin d'être réalisée. Toutes les protestations, toutes les démarches dans les domaines les plus divers, n'ont pas obtenu, jusqu'à présent, des résultats sensibles, car il manque aux femmes, avec le bulletin de vote, la clé de voûte pour réaliser leurs revendications dans la vie publique. Mais nous voulons travailler. Et c'est en agissant pour réaliser de nouveaux progrès, demander de nouveaux droits que nous nous rendrons toujours plus capables d'appliquer ces progrès et d'exercer ces droits.

L'exposé a duré 45 minutes, devant un public vibrant d'un intérêt soutenu. M. Chuard a rapproché successivement sa chaise du pupitre. Lorsque la conférencière a terminé, la salle entière part en applaudissements frénétiques, et M. Chuard d'applaudir à tour de bras, à l'oreille même de celle qui l'a si bien contredit.

A la sortie, ces phrases entre magistrats ont été surprises : « Si elles sont toutes comme ça, nous n'avons qu'à bien nous tenir ! » ; et cette autre du Conseiller d'Etat bernois à M. Chuard : « Gnade Euch Gott, wenn Ihr die im Nationalrat habt ! » (Que le ciel vous assiste quand vous l'aurez au Conseil national !).

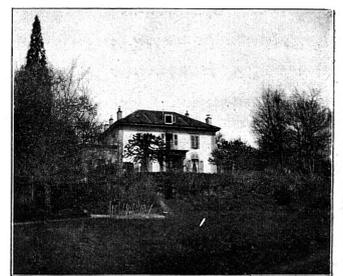
A. Leuch

C'est alors que, sans se laisser désarçonner et décuplant le talent, l'à-propos et l'esprit que nous lui connaissons, notre présidente, Mlle Gourd, reprit le personnage insolent et couard, qui n'eût d'autres ressources et moyens, pour sauver la face, que de déguerpir, lui et sa suite, aussi opinément qu'ils étaient entrés.

L'assistance se fit, comme on peut se l'imaginer, une joie de témoigner à Mlle Gourd son admiration pour la façon magistrale avec laquelle les perturbateurs avaient été congédiés.

Cette capacité de mettre de l'ordre dans le déroulement des faits et des arguments présentés, de rétablir en quelques mots une situation, de retourner en moins de rien un auditoire, m'a toujours paru un des traits les plus dominants et les plus caractéristiques de la diversité des dons d'Emilie Gourd.

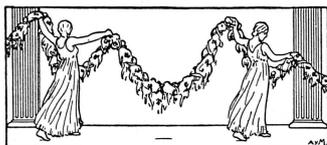
E. Kammacher



La maison de Pregny (Genève)



Mme Jean-Jacques Gourd
la mère, l'amie, la collaboratrice



Jeunesse

Déjà dix ans que Mme Bondallaz nous demandait de parler de l'adolescence de notre amie de toujours ! Et aujourd'hui, comme alors, nous sentons combien il est difficile de faire revivre une personnalité aussi attachante, aussi riche.

Janvier 1895 — Une nouvelle élève est inscrite en 3^{me} classe de Mme Chautems, une jeune fille aux yeux bleus rieurs, aux cheveux blonds très flous et si gracieuse dans sa mise d'écolière. Peu à peu, nous décelons sa grande culture mais elle, toute à la joie de se mêler à notre vie commune, semble ne pas remarquer notre propre ignorance. Elle nous

subjuguait à la fois par sa discipline et sa gentillesse. N'a-t-elle pas imaginé, au premier printemps, de nous apporter à toutes des fleurs ? Aussi, ce n'est point son bagage intellectuel qui nous gagne, mais bien ce geste spontané et si charmant. Nous la revoyons encore arrivant le matin, sa mince serviette sous le bras, un rustique panier fleuri à la main. Chaque pupitre reçoit son bouquet, celui de notre maîtresse le tout premier. N'est-ce pas les prémices de ce « don de soi » qui, tout au long de sa vie, sera au premier plan des préoccupations de notre amie, comme pour racheter les nombreux privilèges dont elle est comblée ? Sa facilité d'élocution nous étonne tout en déclenchant un enthousiasme collectif. Combien de fois nous tire-t-elle d'un mauvais pas en résumant clairement, pour quelques camarades, un obscur problème de science ou une période d'histoire particulièrement embrouillée ?

Juin 1897 — Examens de fin d'année. Novembre : Nouveaux examens pour obtenir le diplôme. Et la mélancolie de cette fin d'école, Emilie l'évoque dans cette délicieuse

« Variation sur le thème de l'amitié », variation qu'elle écrit pour l'une de nous. Voici quelques passages de cette fantaisie :

« Dans trois mois, la grande école, qui se dresse comme une prison sur le quai de la Poste, ouvrira ses portes à une volée, je ne dirai pas d'hirondelles... mais de mésanges, vous savez, de ces petites mésanges sautillantes et frétilantes, avec de coquets coups de tête et de queue, absolument comme des jeunes filles en récréation.

» Dans huit mois, la grande baraque ouvrira à nouveau ses portes... mais alors, adieu frétillements et sautilllements... chaque mésange s'envolera dans une direction différente, se séparera de ses compagnes, avec lesquelles elle a reçu le grain intellectuel, les miettes de la science... mais aucune de ces bestioles n'oubliera les solides amitiés, les affections vraies et sincères fondées dans la baraque du quai de la Poste !... »

Dans ces lignes alertes, n'est-ce pas déjà la journaliste du *Mouvement* qui pointe avec sa poésie, son esprit, son cœur ? Plus tard, elle enverra celles de ses amies qui sont dans

l'obligation d'exercer une profession, l'instrument libérateur qui donne le courage de regarder la vie en face et enlève la crainte de l'existence. C'est à cette époque qu'Emilie écrit des « Nouvelles » dont l'une, publiée dans une revue, confirme ses dons littéraires. Elle compose aussi des dialogues et comédies qu'elle s'amuse à jouer avec sa sœur et ses amies. Une de ces comédies a l'honneur d'être représentée à Pregny devant un nombreux auditoire de professeurs et d'étudiants. Si nous en avons oublié le titre, nous nous souvenons

Ecole Lémania
LAUSANNE

Maturité, baccalauréats
Diplômes de commerce et de langues
Classes préparatoires
des l'âge de 10 ans

...la passion de la justice sociale la possédait

« Puisque vous allez travailler quelques mois à Genève, ne manquez pas de prendre contact avec notre amie Emilie Gourd, la secrétaire générale de l'Alliance internationale. » Tel avait été l'ultime conseil que m'avait donné Cécile Brunshvieg, présidente de l'Union française pour le suffrage des femmes, lorsque, fin 1925, j'avais pris congé d'elle au moment de partir de Paris pour remplir au B.I.T. l'engagement, supposé temporaire, que je venais d'y contracter. J'eus hâte de suivre cette suggestion, tant par déférence pour celle qui l'avait formulée — auprès de laquelle je venais de participer à une campagne suffragiste à l'occasion des élections municipales françaises — que poussée par le désir de connaître mieux Emilie Gourd. J'avais rencontré parfois celle-ci dans des réunions internationales. Ses brillantes interventions — où se révélait la vivacité de son intelligence, la franchise de son caractère et l'élevation de ses sentiments — m'avaient séduite. Mais ces contacts avaient été rares et distants. Or ma curiosité était aussi grande d'approcher, en Emilie Gourd, le leader du mouvement féministe genevois, que la secrétaire générale de l'Alliance, car nous autres femmes françaises menions alors la lutte suffragiste dans les mêmes conditions que nos voisines de Suisse : je veux dire avec le sentiment de frustration que donne la conscience d'appartenir à un pays de vieille et solide démocratie, sans y jouir des droits du citoyen !

Aussi était-ce allégrement qu'un des premiers samedis de janvier 1926 — il y a juste trente ans — je suivais après déjeuner le chemin encombré de neige qui conduisait du bâtiment provisoire du B.I.T. — l'actuel siège du C.I.C.R. — aux crêts de Pregny. Je reçus d'Emilie Gourd l'accueil chaleureux qu'elle savait si bien dispenser à ceux dont les préoccupations s'harmonisaient avec les siennes. Après un échange de vues dans son cabinet de travail sur les difficultés respectives du suffragisme en Suisse et en France, et un rapide examen du problème social particulier qui m'amenaient au B.I.T., je voulus, par discrétion, clore ma visite, mais Emilie me retint pour que je fisse la connaissance de sa mère « dont l'intérêt pour les questions sociales était tel, m'assura-t-elle, que me présenter à elle s'imposait ». Ce ne fut qu'à la nuit tombante que je redescendis vers la ville, après avoir noué les liens d'une amitié confiante que seule la mort d'Emilie put rompre vingt ans plus tard.

J'eus souvent l'occasion de revenir familièrement dans l'accueillante demeure de Pregny. L'aspect en était quelque peu patricien, mais les deux femmes qui y vivaient avaient l'esprit ouvert, très démocratiquement, à tous les problèmes humains et la passion de la justice sociale les possédait. L'âme du philosophe Gourd — ce fils des Cévennes attiré par sa foi dans la patrie du Grand Réformateur, et retenu là pour toujours — habitait encore cette maison, tout entière fidèle à sa haute conscience. Aucune atmosphère morale ne pouvait être plus sereine que celle qu'on y respirait. On se sentait meilleur en franchissant le seuil.

Nos relations, d'abord purement amicales, se renforcèrent trois ans plus tard par l'effet d'une sorte d'obligation. Albert Thomas — le premier directeur du B.I.T. — me confiait alors la charge de diriger, et déjà d'organiser, une nouvelle section du B.I.T. destinée à s'occuper des problèmes du travail des femmes et des jeunes gens. Cette fonction impliquait, notamment, le maintien de relations suivies avec les associations féminines internationales qui s'intéressent aux problèmes sociaux. Sur le plan officiel, j'eus ainsi fréquemment affaire avec la secrétaire générale de l'Alliance. Je trouvais en Emilie Gourd, en toutes circonstances, une partenai-

re loyale, pleinement sympathique à l'idéal de progrès social que sert l'O.I.T., et prête à seconder, dans la mesure de ses moyens, l'œuvre de notre organisation.

Et cependant, à cette époque, les contacts de l'O.I.T. et des associations féminines n'étaient pas toujours aisés. Certaines de ces associations, dans un sentiment d'égalitarisme intransigent, menaient campagne contre la protection légale spéciale aux femmes, y compris contre quelques-unes des conventions et recommandations adoptées par l'O.I.T.

Grâce à la rectitude de son jugement, Emilie Gourd fut l'une des principales dirigeantes du mouvement féministe qui surent retenir l'Alliance internationale hors d'une lutte choquante pour les pionniers et pionnières de la législation du travail qui avaient consacré de durs efforts à obtenir les lois et règlements destinés à protéger les ouvrières contre de mauvaises conditions d'emploi. C'est dans un sentiment démocratique qu'elle se refusait à suivre les égalitaristes intégrales. Comme son amie Cécile Brunshvieg, elle considérait que des femmes bourgeoises, ou des professionnelles des carrières libérales, ne pouvaient déceintement trancher la question contre l'avis des intéressées directes : les travailleuses manuelles. A celles-ci d'exprimer leur sentiment sur le sujet.

D'autre part, l'action tenace que menait le B.I.T. pendant la grande dépression économique des années 30 pour défendre le droit des femmes à l'emploi, contre les préjugés et égoïsmes qui menaçaient alors sérieusement ce droit essentiel de tout être humain, méritait à ses yeux le plein appui du mouvement féministe. Elle comprit immédiatement l'importance de tels efforts et aimait à en souligner l'opportunité devant les affiliées de l'Alliance, en balance avec les réserves que certaines formulaient contre quelques clauses de la réglementation internationale du travail. Ainsi se maintint-elle par l'Alliance internationale et l'O.I.T. des relations harmonieuses dont bénéficia notre grande amitié personnelle.

Marguerite Thibert

...assesseur à la Société des Nations

9 avril 1930 — il y a de cela un quart de siècle — Mlle Emilie Gourd, pleine de vie et d'enthousiasme, se rend au Palais Wilson pour inaugurer sa fonction d'assesseur au Comité de protection de l'enfance de la Commission consultative pour la protection de l'enfance et de la jeunesse. En ce début d'avril, il fait encore froid, mais les deux magnolias roses et blancs de la terrasse du Palais Wilson entr'ouvrent déjà leurs pétales ; ils vont inspirer le premier discours du nouvel assesseur qui désire entremêler un peu de beauté à ses compétences techniques.

La Commission consultative, qui comprend à cette époque deux comités — celui de la traite des femmes et des enfants et celui de la protection de l'enfance — compte alors onze représentants gouvernementaux : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie, Pologne, Roumanie (huit pays européens), Etats-Unis, Japon, Uruguay pour les autres continents. Cette énumération fait voir immédiatement la différence avec les Nations Unies, où le facteur géographique a diminué la place de l'Europe tout en élargissant le concours de l'Amérique latine, ainsi que celui de l'Asie et du Proche-Orient. C'est ainsi que la Commission des questions sociales des Nations Unies, successeur lointain de la Commission consultative de la Société des Nations, compte actuellement dix-huit gouvernements, dont cinq pour les Amériques, cinq

pour les demoiselles de St-Cyr, à la demande de Mme de Maintenon.

Cette pièce, délicieux poème, dont Sainte-Beuve a dit : « C'est l'épanchement le plus pur, la plainte la plus enchanteresse de cette âme tendre », cette pièce, dis-je, avait été choisie à l'occasion de la célébration du Cinquantenaire de l'Ecole secondaire. Le succès, dans le public, en fut très grand et cela, malgré l'absence totale de l'élément masculin ; ceci non pas par « féminisme », mais par « bienséance ». Un seul homme fut autorisé à voir les jeunes filles évoluer sur la scène du Casino de St-Pierre, c'était de directeur de l'Ecole, M. Philippe Bonneton.

A la seconde représentation cependant, et à la suite de nombreuses réclamations, on admit les pères et frères des actrices et quelques privilégiés. On a peine à le croire aujourd'hui, et c'est pourtant l'exacte vérité. Autres temps, autres mœurs !

Le choix des rôles avait été fait par nos deux professeurs de diction, lesquels, lors des représentations, furent tout à tour souffleur et régisseur. C'était MM. Aug. Schneegans et Emile Redard. Ce dernier était, pour nous

Notre profonde reconnaissance, Emilie, pour les belles heures que votre amitié nous offrit au début de notre existence, comme à son déclin. Votre vie ardente, généreuse, courageuse illustre pleinement la pensée que vous aviez choisie pour votre « dernier *Mouvement* » (22 décembre 1945) : « Il faut pouvoir tout risquer, fût-ce notre vie entière, sur une grande espérance ». Car, dès votre jeunesse, nous vous avons vue lutter sans jamais défaillir pour une cause que vous jugiez urgente et juste.

S. Divorne et M. Vouga-Hoffer

Un événement pour le cinquantenaire de l'Ecole secondaire

En contemplant, l'autre jour, une photographie datant d'avril 1898, soit il y a presque cinquante-huit ans (comme le temps passe !), j'ai revu ou plutôt revécu le temps heureux de notre vie d'écolière. Cette photographie représente une groupe d'élèves jouant *Esther*, tragédie de Racine, écrite en 1688

... abolitionniste ardente, Mlle Gourd prend sa plume alerte

Janvier 1932... Genève se prépare à recevoir la Conférence du désarmement. Les pouvoirs publics bâtissent l'annexe de verre au siège de la Société des Nations. Les peuples du monde entier tournent leurs yeux vers la capitale des nations, dans l'espoir ardent qu'on va y consolider la paix.

D'autres, cependant, songent au profit qu'ils pourront tirer de la présence à Genève de tant de militaires, en exploitant leurs passions. Le bruit court que des maisons de tolérance vont être rouvertes à cette occasion.

pour l'Asie et le Proche-Orient, cinq pour l'Europe et trois pour le bloc soviétique (où il y a Europe et Asie).

La particularité la plus intéressante cependant, en 1930, est la participation des assesseurs dans les deux comités. Ces assesseurs étaient nommés soit pour représenter des organisations internationales, soit à titre individuel, en raison de leur grande compétence. D'une part, on considérait qu'ils se feraient l'écho de l'opinion publique dans les différents pays, afin de stimuler leur intérêt aux problèmes traités à la Société des Nations dans le domaine social et, d'autre part, pour mettre leurs connaissances techniques à la disposition des comités. Ces assesseurs, au nombre de six, au moment où Mlle Gourd prit ses fonctions, siégeaient de plain-pied avec les membres gouvernementaux, mais ne disposaient pas du droit de vote.

Les six organisations ayant des assesseurs en 1930 étaient les suivantes :

Association internationale pour la protection de l'enfance (Bruxelles).

Fédération internationale des syndicats ouvriers (Amsterdam).

Organisation internationale des éclaireurs et éclaireuses (Londres).

Union internationale des ligues féminines catholiques (Utrecht).

Union internationale de secours aux enfants (Genève).

Organisations féminines internationales qui, jusqu'en 1930, avaient été représentées par Miss Rathbone et à laquelle Mlle Gourd succédait.

Le nombre des assesseurs, de six à cette époque, fut porté ultérieurement à sept, puis à douze, et enfin, en 1936, au moment de la réorganisation de la Commission consultative pour la protection de l'enfance et de la jeunesse — qui devint la Commission consultative des questions sociales de la Société des Nations — la collaboration permanente si féconde des assesseurs fut supprimée au bénéfice d'une augmentation du nombre des membres gouvernementaux dans la Commission qui fut portée à vingt-cinq. Sans doute, la Commission se réservait de faire appel à chaque session au concours d'un ou de plusieurs assesseurs, mais uniquement pour un sujet déterminé, ce qui modifia leur mode de collaboration. En effet, alors que les assesseurs exercèrent jusqu'en 1936 un rôle de conseillers permanents et attirés des comités de la Commission consultative, à partir de 1936, ils devinrent plutôt des experts et techniciens pour des sujets restreints et non pour un travail d'ensemble comme précédemment.

Au moment où Mlle Gourd siège pour la première fois, le Comité de la protection de l'enfance est engagé dans des études relatives à l'influence du cinéma sur l'enfance. On entend des exposés du Dr De Feo, directeur de l'Institut international du cinéma éducatif de Rome. On en est aussi à l'enquête préliminaire sur l'enfance en danger moral et social, enquête à laquelle Mlle Chaptal, membre de la délégation française au Comité, devait vouer tant d'efforts.

Le comte Carton de Wiart faisait entendre la voix de la Belgique à propos de l'élabora-

Mlle Gourd, abolitionniste ardente, prend sa plume alerte pour écrire, le 20 janvier 1932, au chef du Département de justice et police cantonal :

Je rentre d'une série de conférences dans quelques villes de la province française (Lyon, Grenoble, St-Etienne, etc.) qui m'ont mise en relations avec des groupements très préoccupés par la lutte contre la réglementation de la prostitution. Et j'ai été très frappée des bruits qui se répandent à cet égard sur notre

tion d'un accord international sur le retour au foyer des enfants adolescents.

L'ambassadeur Regnault et M. Bourgeois représentaient alors la France, tandis que M. S. W. Harris et Miss J. Wall apportaient le concours du Home Office du Royaume-Uni. Le professeur Ugo Conti, qui venait de succéder à l'ambassadeur Paulucci di Calboli, portait son intérêt sur la reconnaissance et l'exécution à l'étranger des jugements en matière alimentaire, sujet qui vient d'être couronné aux Nations Unies par l'élaboration d'un projet de convention. Mme Grabinska, juge des enfants en Pologne et déléguée suppléante de son pays auprès du ministre Chodzko, orientait les travaux du Comité de protection de l'enfance vers la grande question des mineurs délinquants ; elle trouvait en Mlle Gourd un fervent appui pour la cause de ces enfants que les pays soumettent autant que possible à des mesures de rééducation.

Le secrétaire général de la Société des Nations, Sir Eric Drummond, était encore représenté en 1930 à la Commission consultative par Dame Rachel Crowley (ce fut sa dernière année au secrétariat de la Société des Nations), dont les éminents services furent reconnus par sa nomination plus tard en qualité d'assesseur à la Commission. Elle était assistée dans ses fonctions par la très compétente Mlle Colin, de Belgique, ainsi que par l'auteur de ces quelques réminiscences.

C'est bien à regret que je limite l'évocation de tant de personnes que la plume alerte d'Emilie Gourd aura fait connaître en son temps aux lecteurs du *Mouvement féministe*.

J'en reviens encore aux comparaisons entre cette période de 1930 à la Société des Nations, et de 1953 à la Commission des questions sociales des Nations Unies (9^{me} session).

En 1930, nous voyons onze représentants gouvernementaux, en grande majorité européens, et six assesseurs. En 1953, à la Commission des questions sociales des Nations Unies, nous voyons dix-huit représentants gouvernementaux recrutés dans divers continents, des représentants de quatre institutions spécialisées, et enfin ceux de trente-quatre organisations non gouvernementales. *Tempora mutantur...* En 1930, c'est encore une atmosphère presque familiale qui règne dans la Commission consultative de la S. D. N. et dans ses deux Comités. Les problèmes discutés sont bien internationaux, mais à l'échelle plus humaine ; il n'y a pas encore le vertige d'une vision mondiale, où pour faire efficacement le tour d'une question, il faut nécessairement réduire le problème à un aspect régional.

A l'avant-garde des progrès sociaux, confiante en la bonté des êtres, Emilie Gourd aurait facilement su s'adapter, j'en suis sûre, à une période comme la nôtre, qui affronte audacieusement de nouvelles expériences sans trop se préoccuper de leurs dangers. Son enthousiasme communicatif aurait d'ailleurs trouvé moyen de tourner ces dangers dans un sens constructif, et c'est là l'exemple bienfaisant qu'elle nous laisse !

J. de Romer

toutes, un dieu. Quel honneur et quelle joie d'être distinguée par lui !

On avait donné à Emilie Gourd le rôle de « Zares », la femme d'Aman, de l'« impie Aman » (dit le texte) rôle admirablement tenu par une de nos camarades disparue depuis longtemps. Ce n'était pas un très grand rôle que celui de Zares, mais difficile à rendre justement parce que très court et assez effacé. Emilie Gourd le joua parfaitement, charmante dans sa robe rouge, elle avait une tenue remarquable.

Excellente camarade, aimant le théâtre — elle avait écrit, étant encore très jeune, maintes pièces jouées avec succès soit chez elle, avec sa sœur, soit chez des amis — elle fut toujours pour nous toutes, lors des répétitions et représentations, un appui. Nous aimions l'entendre nous donner des conseils, nous féliciter ou parfois nous grondant gentiment, mais toujours avec cette autorité et cette précision qu'elle garda toute sa vie.

J'ai tout à la fois plaisir à l'évoquer dans sa robe de Zares et peine à penser que dix ans déjà se sont écoulés depuis qu'elle n'est plus.

Assuérus - H. N.